

Assurance-chômage : la FEPS « réitère son attachement à un régime de solidarité interprofessionnelle »

Paris - Publié le mercredi 25 juin 2014 à 14 h 47 - Actualité n° 21441 -

« Prendre acte des décisions prises par le Gouvernement ainsi que de tous les efforts mis en œuvre pour trouver une issue favorable au conflit social qui anime le secteur du spectacle,

- Avoir pris connaissance avec intérêt du rapport "Une nouvelle donne pour l'intermittence" remis par Jean-Patrick Gille (...) même si elle déplore n'avoir pu être auditionnée,
- Saluer en particulier la mise en place d'une mission pilotée par trois personnalités compétentes et la proposition d'une large concertation à laquelle pourront prendre part les organisations professionnelles du spectacle »,

telles sont les réactions de la FEPS (Fédération nationale des employeurs du spectacle vivant public et privé) aux annonces faites par Manuel Valls concernant la nouvelle convention Unédic et particulièrement ses annexes 8 et 10, le 19/06/2014.

La fédération, qui réunit 1 700 entreprises de spectacle vivant au sein des organisations professionnelles membres, « réitère son attachement à un régime de solidarité interprofessionnelle et ne saurait envisager un autre cadre pour ce secteur qui contribue largement à la richesse nationale. »

- « La FEPS salue en particulier la mise en place d'une mission pilotée par trois personnalités compétentes et la proposition d'une large concertation à laquelle pourront prendre part les organisations professionnelles du spectacle. Les syndicats membres de notre fédération sont prêts et disponibles pour contribuer à ces travaux.
- Les 1 700 entreprises de spectacle vivant réunies au sein des organisations professionnelles membres de la FEPS (festivals, producteurs de spectacles, tourneurs, théâtres, salles de concerts, opéras, orchestres, prestataires techniques, cabarets, compagnies...) représentent plus de 60 % de l'emploi dans ce secteur.
- Ces entreprises sont extrêmement concernées par les mouvements sociaux actuels, ces derniers étant susceptibles d'avoir des conséquences irréversibles et catastrophiques à plusieurs niveaux : au regard du développement économique (...), des entreprises elles-mêmes (...) et de l'emploi.
- Nous espérons le retour rapide d'un dialogue apaisé et constructif afin de nous permettre collectivement de redéfinir, pérenniser et sécuriser le régime d'assurance chômage des intermittents. »

La FEPS, le 24/06/2014.

- Assurance-chômage : la FEPS « réitère son attachement à un régime de solidarité

Membres de la FEPS

- CPDO (Chambre professionnelle des directions d'Opéra)
- CSCAD (Chambre syndicale des cabarets artistiques et discothèques)
- Prodiss (Union du spectacle musical et de variété)
- Profedim (Syndicat professionnel des producteurs, festivals, ensembles, diffuseurs indépendants de musique)
- SNDTP (Syndicat national des directeurs et tourneurs du théâtre privé)
- SNES (Syndicat national des entrepreneurs de spectacles)
- SNSP (Syndicat national des scènes publiques)
- Syndeac (Syndicat national des entreprises artistiques et culturelles)
- Synolyr (Syndicat national des orchestres et théâtres lyriques)
- Synpase (Syndicat national des prestataires de l'audiovisuel scénique et événementiel)

Claire Guillemain

Délégué général

Syndicat professionnel des Producteurs, Festivals, Ensembles, Diffuseurs Indépendants de Musique

claire.guillemain@profedim.org

Sébastien Justine

Autre

Syndicat National des Orchestres et des Théâtres Lyriques

sjustine@synolyr.org